

La mauvaise publicité a toujours été l'ennemi n°1 des entreprises

Une épaisse couche de cendres recouvre l'Australie. Huit millions d'hectares sont perdus en fumée. Dans les terres incandes qui ont ravagé le pays ces 5 derniers mois, les pertes humaines et économiques sont telles que l'on ne peut pas être possible de faire défricher les victimes de l'incendie.

entendent bien faire valoir leurs droits. Mais qui blâmer pour ce terrible coup du sort, aussi désastreux qu'imprévisible ? Un collectif de victimes s'est joint à l'association afin d'introduire une plainte contre la banque ANZ.

Après les plagiaires, le financement des entreprises en banque est devenu une question de justice climatique que de justice

de Développement Economiques (OCDE) auprès de l'Australie.

Soft Law

Le collectif se fonde sur les Principes de médiation et de conduite PCD constituent également un

L'application de ces Principes. Les plagiaires, les investissements

responsables de l'émission de 2,8 d'ANZ en Australie seraient

milliards de tonnes de CO2. Ils

augmentent de 25% ces

deux dernières années.

Les plagiaires ne recherchent

aucun investissement dans la

banque qui grâce à son

portefeuille d'investissement, et

de CO2 émise grâce à son

portefeuille d'investissement, et

Le PCN n'étant pas un Tribunal

de l'ordre judiciaire, il ne doit pas

rechercher l'existence d'une faute,

d'un dommage, et d'un lien de

Plainte a été déposée par les victimes des incendies contre une banque austro-allemande

Il s'agit de la responsabilité civile

des entreprises concernées par

les Principes directeurs de

l'OCDE à l'origine de la plainte

judiciaire ne semble plus être

la question de la responsabilité

Incendies en Australie : les banques ont-elles une responsabilité ?

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

contre une banque austro-allemande

qui a financé les incendies

en Australie.

Le PCN n'étant pas un Tribunal

Précédent aux Pays-Bas

Ce n'est pas la première fois

que une banque est allée devant

un tribunal pour des incendies

en Australie.

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

Incendies en Australie : les banques ont-elles une responsabilité ?

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

contre une banque austro-allemande

qui a financé les incendies

en Australie.

Le PCN n'étant pas un Tribunal

Précédent aux Pays-Bas

Ce n'est pas la première fois

que une banque est allée devant

un tribunal pour des incendies

en Australie.

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

Incendies en Australie : les banques ont-elles une responsabilité ?

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

contre une banque austro-allemande

qui a financé les incendies

en Australie.

Le PCN n'étant pas un Tribunal

Précédent aux Pays-Bas

Ce n'est pas la première fois

que une banque est allée devant

un tribunal pour des incendies

en Australie.

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

Incendies en Australie : les banques ont-elles une responsabilité ?

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

contre une banque austro-allemande

qui a financé les incendies

en Australie.

Le PCN n'étant pas un Tribunal

Précédent aux Pays-Bas

Ce n'est pas la première fois

que une banque est allée devant

un tribunal pour des incendies

en Australie.

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

Incendies en Australie : les banques ont-elles une responsabilité ?

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

contre une banque austro-allemande

qui a financé les incendies

en Australie.

Le PCN n'étant pas un Tribunal

Précédent aux Pays-Bas

Ce n'est pas la première fois

que une banque est allée devant

un tribunal pour des incendies

en Australie.

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

Incendies en Australie : les banques ont-elles une responsabilité ?

La plainte a été déposée

par les victimes des incendies

contre une banque austro-allemande

qui a financé les incendies

en Australie.

Le PCN n'étant pas un Tribunal

JEAN-PIERRE BUIRE
ET OLIVIER PIET-ERRAD,
AVOCATS - BUIRE LEGAL